

## Sommaire

Page 1

**Edito**

Page 1

**Agenda ARAPEJ**

Page 2

### **ARAPEJ 75**

Le PAD du XVème arrdt  
de Paris en milieu ouvert

Page 2

### **ARAPEJ 91**

le PAD de la Maison  
d'arrêt de Fleury-Mérogis

Page 3

### **ARAPEJ 92**

le PAD de la Maison  
d'arrêt de Nanterre

Page 3

### **ARAPEJ 93**

L'accès au logement  
par le "forum d'accès au  
logement"

Page 4

Rubrique "à suivre"  
Le règlement intérieur

Page 4

Portrait :  
Alain JOFFROY,  
Bénévole à Arapej 91  
au Foyer de Draveil

# V I A

VIE INTERNE DE L'ASSOCIATION

*ARAPEJ connaît un développement important. L'arrivée de trois nouveaux établissements en son sein, et de près de 35 nouveaux collaborateurs, entraîne une dynamique génératrice d'une charge de travail conséquente. Mais qu'importe : c'est, il faut le reconnaître, passionnant !*

*Je souhaite vivement que cette passion puisse être partagée par toutes et tous. C'est aujourd'hui le cas du Chantier d'insertion d'ARAPEJ 93. Je me félicite que ce développement en cours entraîne le chantier dans cette perspective. En effet, les commandes se multiplient, et le chantier ainsi que ses responsables sont aujourd'hui débordés par les demandes des départements et du Siège. Et c'est tant mieux ! Car nous concilions ainsi : le développement ; l'entretien de nos locaux et de nos espaces communs (donc le patrimoine) ; les emplois ; et enfin, la dynamique d'insertion des Usagers d'ARAPEJ.*

*En ce sens, j'invite chacune et chacun, et en particulier les travailleurs sociaux à s'intéresser encore plus aux actions mises en œuvre par le chantier d'insertion en se rapprochant des responsables de l'atelier de réadaptation à la vie active ainsi que des Usagers qui expérimentent ainsi leur nouvelle prise de contact avec la réalité du monde du travail. Cette expérience est, à mon avis, tout à fait représentative de la mise en œuvre du nouveau projet associatif. J'espère, maintenant, que les commandes de travaux proviendront également du réseau associatif et institutionnel. Notre objectif doit être également de diffuser et informer sur des actions telles que le chantier extérieur. Le chantier extérieur a d'ailleurs eu la chance de faire l'objet de deux reportages début juillet 2007, l'une dans le journal L'Humanité (du 05 juillet 2007), la second sur France Inter dans son actualité matinale du 6 juillet 2007. À nous de jouer et de faire connaître le chantier d'insertion auprès de nos partenaires.*

Jean-marie Faucher, Directeur général  
jmf.arapejdg@free.fr

## Agenda arapej

### Réunions des Délégués du personnel

Arapej 75/DG  
- vendredi 7 septembre 2007 à 12H30

Arapej 91  
- jeudi 23 août 2007 à 9H30.

Arapej 92  
- lundi 20 août 2007 à 10h00

Arapej 93  
- fin août 2007.

### Comités de direction

- Vendredi 14 septembre 2007 à 9H30 au Siège.

### Réunion du Comité d'entreprise

- lundi 17 septembre 2007 à 9H30 au Siège.

### Comités des cadres

- Vendredi 12 octobre 2007 à 9H30

### Élection des représentants du personnel (CE et DP) à la Direction générale

- Affichage de la liste des électeurs : 30 août 2007.
- 1er tour : mercredi 19 septembre 2007 de 9H00 à 13H00 au Siège.
- 2d tour (si : quorum non atteint ou/et carences candidatures syndicales ou/et reste sièges à pourvoir) : mercredi 3 octobre 2007 de 13H00 à 17H00

### Le n° Vert 0800 870 745

Information juridique à destination des familles et proches de détenus et des travailleurs sociaux.  
Par ailleurs, un service de formation et d'information juridique est à votre disposition pour répondre à vos demandes.

Le prochain numéro du bulletin vous sera remis en décembre 2007

## **En milieu ouvert : le PAD du XV<sup>ème</sup> arrondissement à l'Arapej 75**

**D**ans la vie de tous les jours les sources de conflit sont nombreuses : augmentation de loyer contestée, rupture abusive de contrat de travail, une facture qui ne correspond pas aux travaux réalisés, divorce, conflits familiaux et conflits de voisinage, ...

Pour permettre à tout citoyen de connaître ses droits et devoirs, et savoir comment les exercer, la loi du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et à la justice de proximité a permis la création des services publics de proximité nommés "Points d'Accès au Droit".

Le Point d'Accès au Droit, ou PAD en jargon familier, est un lieu d'accueil gratuit et permanent. À Paris, il est ouvert en priorité aux habitants des arrondissements et de manière générale aux plus démunis.

Le Point d'Accès au Droit du 15<sup>ème</sup> arrondissement de Paris a été mis en place par la Ville de Paris et la Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement, en partenariat avec l'Etat, la Région Ile de France, le Conseil départemental de l'accès au droit de Paris. Il est géré par ARAPEJ dans le cadre d'un marché de service passé avec la ville de Paris le 15 janvier 2007. Le cahier des clauses du marché des services a déterminé les grandes lignes de la gestion de service.

Le recours au PAD est gratuit et confidentiel. Il offre les services suivants : le Conseil Juridique, l'Information Juridique, l'Accompagnement, la Médiation familiale et institutionnelle, la Conciliation et les services des bénévoles de l'ARAPEJ en tant qu'écrivains publics. L'organisation de l'ensemble de ces permanences a permis à l'ARAPEJ de nouer des partenariats avec des associations et des institutions oeuvrant déjà dans le domaine de l'accès au droit, telles que : *Léo Lagrange*, *ADIL75*, *CATRED*, le Médiateur de la République, le Tribunal d'Instance de Paris 15<sup>ème</sup> pour le partenariat avec les conciliateurs de justice.

L'équipe est composée de deux salariés de l'ARAPEJ, Jasenko SAVIC en qualité du coordinateur et Nathalie FAUCONNET, nouvellement embauchée, au poste de juriste - agent d'accueil.

Ainsi le PAD 15 est ouvert les mardi, mercredi, jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00, le vendredi après-midi de 13h30 à 18h00 et le samedi matin de 9h30 à 12h30.

Jasenko SAVIC  
Coordinateur du PAD Paris XV<sup>ème</sup>

---

## **En milieu fermé : le PAD de la MA de Fleury-Mérogis à l'Arapej 91**

**F**ort d'une expérience de sept années, le Point d'Accès au Droit implanté au sein de la Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis constitue l'interlocuteur privilégié des personnes incarcérées qui souhaitent accomplir une démarche en vue d'exercer un droit ou d'exécuter une obligation de nature juridique.

Pour ce faire, les trois juristes, salariés à temps plein, interviennent quotidiennement auprès de la population pénale, de manière individuelle. Les interventions se font sur les trois structures du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à savoir la maison d'arrêt des hommes, la maison d'arrêt des femmes et le centre de jeunes détenus (quartier majeur).

L'activité y est intense ; en 2006, les juristes ont effectué 2672 entretiens et traité 2171 questions de droit. Les problèmes juridiques rencontrés ont principalement concerné le droit des étrangers (37%). Les questions relatives à la procédure civile et au droit de la famille (18%) ainsi qu'à la procédure pénale et à l'exécution des peines (11%) représentent également une part importante de l'activité du PAD.

La saisine des juristes se fait principalement par courrier direct des personnes incarcérées mais également sur signalement des partenaires (SPIP, surveillants, visiteurs de prison, médecins...).

L'accès au droit en milieu carcéral est très riche sur le plan relationnel puisqu'il implique de nombreux échanges avec les différents acteurs du milieu carcéral (surveillants, médecins, travailleurs sociaux, enseignants, visiteurs de prison...).

Actuellement, l'équipe du PAD de Fleury-Mérogis favorise un partenariat privilégié avec de nouveaux interlocuteurs en matière d'accès au droit au sein de la Maison d'Arrêt, les délégués du Médiateur de la République.

Il est tout de même important de souligner que la constante augmentation de l'activité des juristes et la perspective de l'ouverture de nouvelles structures au sein du centre pénitentiaire (un centre pour courtes peines et un nouveau bâtiment au sein de la maison d'arrêt des hommes) risquent de rendre très difficile l'intervention des juristes ; une augmentation de l'effectif de l'équipe est à prévoir à moyen terme.

Aurélie MERESSE  
Juriste référent PAD milieu fermé

## **En milieu fermé : PAD de la MA de Nanterre à l'Arapej 92**

Une convention en date du 11 décembre 2006 et relative à la création d'un point d'accès au droit au sein de la Maison d'arrêt des Hauts de Seine assure la continuité de l'accès au droit au sein dudit établissement avec le détachement d'un agent d'accès au droit, juriste salarié à temps partiel, à raison de trois jours par semaine, de l'ARAPEJ.

Le Point d'accès au droit (PAD) de la Maison d'arrêt de Nanterre est une borne d'information générale sur les droits et obligations des personnes détenues et de leurs familles au sein de l'établissement pénitentiaire.

Le PAD a pour objectif de :

- fournir aux détenus et à leurs proches une information sur les problèmes de droit, à l'exception du droit pénitentiaire et des affaires relevant de la situation pénale à l'origine de leur incarcération ;
- les orienter vers les organismes chargés de la mise en oeuvre de ces droits ;
- les accompagner dans les démarches administratives.

Cette action est mise en oeuvre par la réalisation d'entretiens individuels après saisine du PAD par la personne détenue (courrier interne) ou sur signalement du service pénitentiaire d'insertion et de probation. Le nombre d'entretien individuel varie de 6 à 8 par jour d'ouverture du PAD. Chaque entretien est précédé et suivi de démarches administratives visant à la résolution du problème posé.

À l'heure actuelle, le PAD de Nanterre cherche à consolider et améliorer l'efficacité de son activité sur deux axes :

- en matière de droit des étrangers: un projet de protocole d'accord visant au renouvellement des titres de séjour depuis la détention est en cours. Il doit faire l'objet d'une table ronde entre les parties au protocole en date du 29 mai 2007. L'objectif était qu'il soit effectivement signé avant l'été 2007 et qu'il constitue un écrit de référence qui permettra la systématisation du renouvellement des titres de séjour expirés en cours de détention. Ce projet est cependant limité aux personnes résidentes du département des Hauts de Seine.
- en matière de droit de la famille: le délégué du médiateur de la République intervenant à la Maison d'arrêt des Hauts de Seine a été saisi par le PAD afin d'examiner les possibles améliorations, notamment en matière de délais, quant aux procédures de reconnaissance de paternité et de demande de mariage entamées par les personnes détenues. En effet, l'intervention de plusieurs administrations dans ces procédures (mairie, section civile du parquet de Nanterre) constitue un facteur de ralentissement considérable de ces démarches.

Caroline BENHAIM  
Agent d'accès au droit ARAPEJ 92

## **Le "forum d'accès au logement"**

**à l'Arapej 93**

Je suis salarié à ARAPEJ 93 depuis avril 2002. Dans le cadre de ma mission, j'accompagne entre autre, des personnes qui ont déjà bénéficié d'un suivi social en CHRS et qui sont à l'emploi. Elles sont accueillies au *Service de Suite* en studios. Cet accompagnement a pour objectif de les préparer à une plus grande autonomie. Durant leur séjour, l'accent sera mis sur la préparation à la sortie adéquate.

Pour cette année, j'ai voulu innover en mettant en place une animation autour du relogement social, qui souvent, peut-être source de confusion par manque d'informations... C'est ainsi que le 12 mars 2007, était organisé par l'ARAPEJ 93, un forum sur les modalités d'accès aux logements sociaux. La mairie d'Aulnay-sous-bois a mis gracieusement à disposition une de ses salles afin de recevoir les résidents. Cette animation avait pour but de rapprocher les usagers de l'ARAPEJ 93 des instances compétentes d'une part, et d'autre part, de leurs fournir une information appropriée. En effet, depuis plusieurs années, j'ai constaté les difficultés que rencontrent certains usagers à aller vers l'extérieur. Ces difficultés sont d'autant plus grandes lorsqu'il s'agit de se rendre dans une administration ; sans doute, bloqué par la peur de ne pas tout comprendre, ou peut-être même de prendre conscience de leur propre existence.

Aussi modeste qu'a pu être le Forum sur le logement social, ont été soutenues trois idées fortes :

1. La proximité dans l'accompagnement social.
2. La diffusion d'informations crédibles.
3. Une écoute attentive et individuelle adéquate.

Forts de ces principes, les résidents ont pu durant toute une après midi, évoquer à tour de rôle leurs attentes, en retour ils ont reçu de précieux conseils appropriés.

Les thématiques phares abordées étaient : *qu'est-ce qu'un LOCAPASS et à quoi sert-il ? Quelles sont les procédures d'accès, qu'est-ce qu'un FSL et qui peut-être éligible, ou enfin, Quel est le délai d'attente pour l'attribution d'un logement social ?* Toutes ces interrogations ont renvoyé certains à une simple prise d'information, pour d'autres souhaitons-le, c'est peut-être le début d'une prise de conscience de ce qui peut-être possible.

Après plusieurs mois de travail et de concertation, le Forum sur l'accès aux logements sociaux a eu lieu, et selon les dires des résidents, il a répondu à leurs attentes. Je veux profiter de cette espace pour citer et remercier tous les partenaires sociaux et administrations qui ont contribué à la réalisation de ce projet :

- La Ville d'AULNAY-SOUS-BOIS (service des affaires culturelles)
- INTERLOGEMENT 93
- SERVICE LOGEMENT d'Aulnay-Sous-Bois
- SCIC HABITAT Ile de France
- CIL PARIS NORD 2

Pour terminer, je remercie tous les résidents qui par leur présence, ont participé au bon déroulement de cette journée. Bien entendu, je n'oublie pas la dynamique et solidaire Equipe d'ARAPEJ 93 qui a contribué au projet.

Thierry DÉSIR  
Travailleur social et Référent au logement

# ARAPEJ

Association Réflexion Action  
Prison Et Justice

66-68, rue de la Folie Regnault  
75011 Paris

tél. : 01 43 56 94 70  
fax : 01 43 56 93 70  
mail : siege.arapejdg@free.fr

Présidente : Marie Brossy PATIN  
Directeur Général : Jean-Marie FAUCHER

ARAPEJ 75  
Directrice : Françoise MERTZ

70-76 rue Brillat Savarin  
75013 Paris

tél : 01 42 46 15 45  
fax : 01 42 46 06 67

mail : arapej-75@wanadoo.fr

ARAPEJ 91  
Directeur : Michel MARIA

21, route de Longpont  
91700 Sainte Geneviève des Bois

tél : 01 69 51 05 02  
fax : 01 69 51 05 13

mail : arapej91@wanadoo.fr

ARAPEJ 92  
Directeur : Kouider BENKATTI

36bis, rue Jean Longuet  
92290 Chatenay Malabry

tél : 01 46 61 35 02  
fax : 01 46 61 38 10

mail : arapej92@wanadoo.fr

ARAPEJ 93  
Directrice : Christine PERRINE

10, rue Aristide Briand  
93600 Aulnay Sous Bois

tél : 01 46 68 02 99  
fax : 01 48 79 94 49

mail : arapej93@wanadoo.fr

Le site de l'ARAPEJ :  
www.arapej.fr

Le n°Vert :  
0 800 870 745

La Revue trimestrielle :  
PRISON-JUSTICE



## VIA, VIE INTERNE de l'ASSOCIATION

Bulletin interne de l'ARAPEJ,  
66/68, rue de la Folie Regnault - 75011 Paris  
n°10 - août 2007

Directeur de publication : J.-M. Faucher  
Coordinatrice : A. L. Dias

Ont participé à ce n° : C. Benhaim, K. Benkatti, T. Désir,  
A. Joffroy, M. Maria, A. Meresse, F. Mertz, Ch. Perrine, J. Savin

## Portrait

## Alain JOFFROY, Bénévole au Foyer de Draveil Arapej 91

**VIA :** Depuis quand êtes-vous bénévole au Foyer de Draveil ?

**Alain JOFFROY :** J'ai commencé à intervenir en tant que bénévole au Foyer de Draveil, qui était alors géré par l'Association Bétharaba, très ponctuellement au départ. Puis pendant une certaine période mon bénévolat est devenu plus "intensif". J'ai toutefois réduit mon engagement à certaines périodes pour avoir une certaine distance par rapport à l'environnement de l'établissement. Mais depuis un an et demi, mes interventions sont plus nombreuses.

**VIA :** Quels ont été votre parcours professionnel et vos activités antérieures ?

**AJ :** À 15 ans, j'ai intégré l'École supérieure Estienne des Arts et Industries graphiques de Paris. Dans le cadre de l'apprentissage en cours du soir durant 3 années, cette école d'art graphique permettait de recevoir des enseignements en photographie, en photogravure et dans tous les domaines de l'imprimerie. En 1964, dans le cadre de mes obligations militaires j'ai intégré, sur examen, pour 18 mois, le Service cinématographique des armées. Ce service faisait partie du "centre de diffusion et de propagande" de l'époque des armées de terre, air et mer. À l'issue de cette formation diplômante, c'est donc en qualité de photographe que j'ai débuté ma vie professionnelle. J'ai intégré les secteurs de l'imprimerie et de la typographie. J'ai notamment exercé dans l'imprimerie de presse où je suis resté une dizaine d'années. Il s'agit là de mon passage dans le secteur privé. Par voie de concours national, j'ai été amené à faire une petite incursion dans un établissement public d'État, l'Imprimerie nationale où j'ai exercé environ un an. Dans les années 1970, j'ai intégré le service "audiovisuel" de la Sécurité sociale. Ce service faisait partie de l'un des "services intérieurs" de la Sécurité sociale qui étaient à l'époque au siège social, rue de Dunkerque à Paris, auquel étaient également rattachés tous les responsables et tous les professionnels de santé de la Sécurité sociale. Durant cette période, cette institution a intégré un certain nombre de professionnels diplômés pour assurer une réponse adaptée à ses besoins en matière "d'audiovisuel", d'information, de communication et d'imprimerie (mais également de reprographie ou de logistique). La Sécurité sociale avait également le plus important service informatique de France.

Le service où j'exerçais, service audiovisuel, concevait un grand nombre de documents propres à la Sécurité sociale. En effet, avant 1982 la Sécurité sociale concevait et réalisait elle-même tous ses supports : formulaires, imprimés, brochures, livres, photos ou affiches à visée d'information, de prévention, etc, aussi bien destinés aux professionnels de la santé, qu'au public, aux patients, et aux professionnels de la santé ou de la Sécurité sociale. Pour prendre la mesure de la production d'alors et à titre d'exemple, les "feuilles maladies" de la Sécurité sociale étaient envoyées de Paris vers tout le territoire national. Il s'agissait d'une production très importante. La sécurité sociale a dû faire appel aux professionnels rôlés notamment pour le travail graphique, entièrement réalisé en interne. Il faut reconnaître que ces services ont ainsi concentré pendant un certain nombre d'années des compétences sûres de photographes, dessinateurs professionnels, rédacteurs... Au début des années 1980, la direction de la Sécurité sociale a souhaité en quelque sorte "externaliser" ces services.

C'est la voie de l'appel d'offre qui a été choisie pour l'ensemble de ces productions.

Le départ de nombreux personnels a donc été envisagé notamment par des plans internes à la Sécurité sociale. J'avais pour ma part accumulé 43 années de travail. Je n'avais pas 60 ans, mais un "plan interne" m'a permis de partir en retraite dans des conditions correctes.

**VIA :** Pourquoi avez-vous fait le choix d'agir et d'être bénévole ?

**AJ :** Initialement, j'ai été amené à intervenir au Foyer de Draveil après des demandes très ponctuelles de mon épouse. Le directeur de l'époque m'a également sollicité par la suite. Les besoins étaient réels malgré la présence d'un ouvrier d'entretien et d'agents d'entretien... Début 2007, l'activité du Foyer de Draveil a été reprise par ARAPEJ. J'ai souhaité poursuivre mon bénévolat. Avec le Directeur départemental Monsieur Maria, nous avons convenu d'une dizaine d'interventions mensuelles sur l'établissement de Draveil. L'activité d'un tel foyer (accueil de femmes et de familles en situation difficile) doit bénéficier d'intervenants, notamment manuels, fiables. Dans ce contexte, je souhaite donc apporter une contribution adéquate au fonctionnement de l'établissement.

**VIA :** Comment se compose votre activité ?

**AJ :** En tant que bénévole j'interviens sur demande des travailleurs sociaux ou des responsables d'établissement. Il faut souvent intervenir en urgence. Je suis également en lien avec les usagers. Les rapports établis avec ces derniers sont très bons. J'ai le sentiment que toutes les populations, aussi différentes qu'elles soient, me réservent un accueil cordial. Je suis en effet amené à intervenir directement chez les usagers (pour réparer une fuite, un problème électrique ou autres problèmes techniques). Mes interventions sont donc en lien avec l'organisation matérielle, la logistique, les travaux de l'établissement. Je suis cependant contraint, et ce bien malgré moi, de ne pas donner suite à toutes les sollicitations et demandes ! Bien trop nombreuses mais également parce que l'intervention de professionnels agréés et certifiés est parfois la seule solution pertinente envisageable pour intervenir sur certains problèmes matériels qu'engendre le fonctionnement d'un tel établissement.

**VIA :** Souhaitez-vous poursuivre votre bénévolat au sein de ARAPEJ ?

**AJ :** J'envisage et veux être une passerelle avec une personne qui occuperait le poste d'ouvrier d'entretien polyvalent, car je souhaite être libre de mon temps. Mais l'intervention d'un bénévole actif, trois ou quatre fois par mois, ou pour des interventions ponctuelles, est nécessaire.

**VIA :** Quel regard portez-vous sur ARAPEJ et ses objectifs principaux ?

**AJ :** J'ai été surpris de l'existence de la population accueillie. J'étais présent à la journée anniversaire des 30 ans de l'ARAPEJ IDF. J'ai bien entendu été interpellé par le témoignage de Monsieur Gabriel Mousca. Je comprends totalement la nécessité de l'action. À titre personnel, je souhaite donc pour l'instant poursuivre mon bénévolat.

Propos recueillis par A.L. Dias

## ... à suivre ...

## Le règlement intérieur

La mise en place d'un règlement intérieur est une obligation légale pour les employeurs salariant plus de 20 personnes. Cet outil doit être considéré sans a priori car il bénéficie au travail en groupe. Il convient d'évoquer quelques aspects de son contenu. Il faut d'abord préciser qu'il est fait obligation de porter au règlement intérieur les règles, générales et permanentes, relatives à l'hygiène, à la sécurité, à la discipline et à la procédure disciplinaire. L'élaboration de cet écrit incombe à l'employeur. Bien qu'il puisse prendre la forme d'une évocation des interdits et obligations abrupte, le règlement intérieur est avant tout un outil qui permet la régulation de la vie quotidienne au sein des institutions qui emploient. Au terme de la loi, les droits des personnes et les libertés individuelles et collectives, ne doivent être restreints par les édictons du règlement intérieur, au-delà de ce qui est justifié par la nature du travail à accomplir et proportionnées au but recherché. Pour l'employeur, cet outil régulateur est un socle sur lequel il trouve repère pour et dans l'activité de ses collaborateurs. Il lui permet d'être assuré au quotidien de l'observation au sein de l'institution des règles de fonctionnement communes.

Il faut indiquer que le règlement intérieur dans sa totalité s'applique aux salariés de l'entreprise. Mais en ce qui concerne les personnes non salariés, tels que bénévoles, administrateurs, visiteurs, qui exécutent un travail dans l'institution, il faut distinguer les règles d'hygiène et de sécurité qui s'imposent à eux, et les règles disciplinaires (échelle des sanctions, procédure, ...) qui ne les concernent pas.

Les évolutions législatives, réglementaires, mais aussi technologiques, obligent l'employeur à la mise à jour du règlement intérieur. ARAPEJ a ainsi introduit, lors de précédentes révisions, des dispositions relatives au respect des droits des usagers et à l'interdiction de fumer. Enfin, les évolutions informatiques et l'utilisation du "virtuel" dans les relations salariés-employeurs obligent, par l'ampleur qu'elle prennent, de nombreux employeurs à encadrer leur utilisation. D'autres aspects liés à l'exercice professionnel peuvent être rappelés au règlement intérieur notamment ceux liés à l'éthique à la déontologie des professionnels.

Les dispositions législatives et réglementaires relatives au règlement intérieur sont codifiées aux articles L.122-33 à L.122-39-1 et R.122-12 à R.122-16 du code du travail.